

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE DE HAUTE NORMANDIE DU 29 septembre 2021

Le présent compte rendu de la réunion des représentants de proximité de la région Haute Normandie du 29 septembre 2021 est effectué par la Direction et adressée à tous les RDP de la région Haute Normandie et les membres du CSE rattachés à cette région.

Le présent compte rendu reprend les points abordés lors de la réunion du 29 septembre 2021 relatifs aux sujets prévus dans le cadre des attributions des RDP, à savoir :

- Contribuer à la remontée d'informations entre les salariés et leurs représentants au sein du CSE, notamment en matière de réclamations individuelles.
- Constituer pour les salariés de leur zone de proximité des interlocuteurs pour relayer d'éventuelles problématiques liées à des sujets de l'ordre de la santé, sécurité, des conditions de travail.
- Effectuer des visites de sites relatives aux conditions d'hygiène, de sécurité et aux conditions de travail.

Présents

M. SAKHRI Faouzi	RDP	SNEPS-CFTC
M. BOUDZOUMOU Hervé	RDP	SNEPS-CFTC
M. BERTON JOHAN	RDP	SNEPS-CFTC

Absents

Excusés

Début réunion : 10h30

Fin de réunion : 11h30

Questions :

A. Questions reçues de RDP HN le 28/09 (veille de réunion) :

Il est rappelé en préambule aux RDP de veiller à ce que les questions soient communiquées suffisamment en amont de manière à ce qu'elles soient centralisées et à ce que nous puissions préparer au mieux les réponses.

De même, il est rappelé que les questions doivent être transmises par les RDP de la région HN.

1) Le médecin du travail avait adressé un courrier à l'entreprise CHALLANCIN PREVENTION ET SECURITE concernant le site de SIKA à GOURNAY EN BRAY .

IL s'agissait de mettre à la disposition des agents et dans le souci du confort, un fauteuil adapté, réglable avec accoudoir et dossier. EN plus de ça mettre du gel hydroalcoolique et essuie tout à l'accueil .Mais nous constatons depuis des mois que rien n'est fait .NOUS demandons à la direction à quand tout ce matériel sera mis à la disposition des agents, car ce matériel est nécessaire à la fois pour le confort et la sécurité des agents

Réponse :

M. Renauld à échangé avec M. Montier le 28/09, notre interlocuteur client SIKA, à réception des questions,

- Le client confirme avoir reçu dernièrement un mail du M. Million, chef de poste, pour demander la mise en place d'un fauteuil : cela est bien prévu par le client. M. Renauld a confirmé cette demande par mail auprès du client.
- M. Renauld a également transmis un mail sur ce sujet à Christopher Drinnhausen
- Concernant le gel hydroalcoolique, M. Montier confirme qu'il y a bien toujours un distributeur de gel à l'entrée du Poste de sécurité et qu'il suffit de demander au client d'en remettre lorsqu'il n'y en a plus
- M. Renauld confirme avoir vu ce distributeur gel en place lors de sa dernière visite sur site .

2) Toujours sur le site de GOURNAY EN BRAY madame Deneux attend son remboursement des frais de repas qui date quand même depuis 2019 .NOUS savons que nous ne gagnons pas des masses raison pour laquelle nous demandons à la direction de vite traiter ces dossiers afin que les remboursements soient effectués dans les délais raisonnable

Réponse :

Il a été indiqué en réunion que, compte tenu de la réception tardive des questions (le 28/09) , cette question nécessite des recherches et une réponse sera communiquée avec le compte rendu de réunion

- Réponse « post réunion » : 2 fiches de frais ont en effet été retrouvées à l'agence. Ces fiches ont été vérifiées et signées immédiatement (le 23/09) pour envoi au siège en fin de semaine

3) Sur le site de Legrand à MALAUNAY, le PTI se décharge presque complètement au bout de 2 heures d'utilisation et cela fait depuis au moins 6 mois .La direction a été informé de la situation et les rapports ont été adressé à l'agence .Nous demandons dans un bref délais que le matériel soit remplacé et surtout Pour la sécurité des agents en cas de malaise ou accident

Réponse :

La direction rappelle que le sujet de la protection des travailleurs isolés est en effet essentiel.

Après avoir interrogé M. Leroy, en charge du matériel au sein de l'agence, celui-ci n'était pas informé du sujet. Il a d'ailleurs récemment rencontré M. Chrétien et M. Potvin qui n'ont pas fait part de ce problème.

Afin d'éviter toute ambiguïté et risque lié à ce sujet : Le câble a été changé le 29 septembre matin, par M. Leroy : Si des dysfonctionnements persistent, nous changerons également la batterie mais selon les tests faits lors de la mise en place du câble cela fonctionnait (câble était HS)

RAPPEL : Le matériel pouvant par principe tomber en panne, il est rappelé qu'en cas de constat de défaillance PTI il est impératif d'appeler immédiatement l'agence ou le CTS (selon horaires) pour demander la réparation et mise en place immédiate d'appels de sécurité conservatoire (maxi toutes les heures)

4) Sur le site de la DGA il n'y a pas de plan de prévention et les consignes particulières depuis au moins 5 mois alors que le rapport a été fait et la direction a été tenu informé .Nous voulons qu'en toute urgence que le plan de prévention et les consignes particulières soient à jour pour être en toute conformité des règles de sécurité

Réponse :

le plan de prévention était inclus dans le Book HSE et celui-ci a été récupéré par Jean-Michel Lachelier pour une raison simple: Les agents n'ayant pas d'imprimante sur site, ceux-ci ont demandé que nous fassions des photocopies pour les demandes de congés, de permutation etc.

--> Jean-Michel Lachelier a donc récupéré le Book sans veiller au PDP qui était dedans.

Celui-ci a été remis sur poste le 26/09 à l'occasion du passage hebdomadaire : M. Sakhri confirme en réunion que le PDP est bien sur site maintenant

Il est valide jusqu'au 31/12/21

Concernant les consignes particulières : la refonte des consignes sera effectuée en novembre lors de la mise en place des rondes de sûreté.

A l'heure actuelle, un classeur de consigne existe mais nécessite quelques mises à jour (côté client, suivi par chef de secteur)

5) Nous souhaitons savoir pourquoi les vacances marquées ne sont plus afficher sur les plannings

Réponse :

Pouvez-vous nous communiquer un ou quelques exemples afin que nous fassions une vérification avec le service planning Normandie ? En effet, la question peut laisser entendre qu'une vacation marquée n'aurait pas été précisée sur COMETE et nous devons le vérifier par rapport au cas concret évoqué.

6) Monsieur PARMENTIER MICKAEL avait adressé un courrier à la direction de challancin demandons, le report des congés et cela depuis le mois de mai 2021 il n'a toujours pas eu de réponse .Au mois de juin après une conversation téléphonique avec madame LE MARCHAND JUSTINE qui lui avait conseillé de refaire un courrier avec accusé de réception , mais toujours pas de réponse .PENDANT monsieur PARMENTIER a sa grande surprise comme il lui restait 59,5 de jours sur son

compteur après réception de son dernier bulletin de salaire actuel il constate 30 jours seulement sur son compteur .nous voulons savoir ou sont partis les heures qui manquent sur son compteur

Réponse :

Le salarié a-t-il fait une demande de report de congés ? Il faudrait que celui-ci nous fasse parvenir la preuve de son AR. En fonction son dossier sera étudié par la Direction.

B. Questions reçues de CSE M. Lecarpentier le 28/09 et prise en compte sur demande CSE :

Préambule :

Demande de M. Lecarpentier 28/09 à 18h11 :

*Bonjour Monsieur RENAULT,
Nous rencontrons également un dysfonctionnement et des erreurs d'interprétations dans les date de cette réunion, Pourriez-vous rajouter trois questions supplémentaire à la réunion du secteur Haute Normandie qui se tiendra demain?
Nous reconnaissons ne pas être dans les délais imparti pour la transmission de ces réclamations et questions, toutefois dans un but sociale pourriez-vous nous accorder cette faveur, en ajoutent les trois questions ("11;12;et 13" document ci-joint) à celle du document que vous avez reçu ce jour.*

Réponse J Renauld de prise en compte : 28/09 18h44

*Bonsoir M. Lecarpentier
Je prends note de votre message
Compte tenu du délai de réception, je vous accorde cette faveur et une réponse sera apportée demain sur les questions ou ce sera possible. Pour les questions ou cela ne sera pas possible demain, la réponse sera envoyée avec le compte rendu adressé aux RDP HN
Je me permets cependant de vous rappeler que les questions doivent en principe nous êtes communiquées par les RDP Haute Normandie. Merci d'y veiller à l'avenir pour le bon déroulement des RDP.*

7. La section sneps-cftc souhaite inviter un assistant syndical pour la réunion.

La direction est d'accord pour la participation à titre d'invité d'un assistant syndical. Il convient de le préciser en amont lors de l'envoi des questions

8. Mr BOUDZOU MOU nous informe qu'il a bien reçu son planning d'octobre, mais celui-ci contient un total d'heures incorrecte soit 100h.
- 1/ Nous souhaiterions en connaître la raison ?
 - 2/ La section sneps-cftc rappelle qu'il est mis en place des accords d'entreprise qui ce doivent d'être respectés. Concernant la planification des agents il y a bien un accord d'entreprise stipulant le nombre minimum de 130 heures et le nombre maximum de 180 heures mois.
 - 3/ C'est pourquoi nous vous demandons de respecter cet accord et de renvoyer un planning à Mr BOUDZOU MOU dans les plus brefs délais.

Réponse :

Il a été indiqué en réunion que, compte tenu de la réception tardive des questions (le 28/09), cette question nécessite des recherches et une réponse sera communiquée avec le compte rendu de réunion

- M. Boudzoumou précise en réunion RDP qu'un échange a eu lieu avec M. Pecquet, que les explications lui ont été apportées et que l'échange s'est très bien passé.
- Réponse « post-réunion » : Une actualisation a été faite par le service planning Normandie qui n'avait pas connaissance d'une organisation qui avait été entendue par le passé vis-à-vis des créneaux d'ouverture et fermeture du site CARSAT. M. Boudzoumou a été contacté par le service planning le 27/09 afin d'échanger sur cette situation et les explications ont été apportées. En date du 27/09, le planning a été régularisé avec prise en compte des ouvertures et fermetures CARSAT, ce qui amène, pour le mois d'octobre, à un compteur de 136 heures planifié (hors heures de délégations) de M. Boudzoumou

La direction confirme que les 130 heures minimales doivent être respectées et un rappel a été fait. Le nouveau planning a été envoyé à M. Boudzoumou après révision du 27/09

8. Mr LOUERGUIOUI nous informe qu'il a effectué 4 week-ends sur 4 au mois de septembre

La section sneps-cftc souhaite rappeler que dans un but social physiologique tous homme doit pouvoir vivre se reposer et avoir des activité culturel et social. Nous reconnaissons tous que les activités culturel et social en famille ce pratique essentiellement le Week-end y compris pour un agent CHALLANCIN.

- 1/ Nous souhaiterions connaître la raison de cette planification ?
- 2/ Nous souhaiterions également connaître la/les règles de planification qui ont conduit et permis cette planification ?

Réponse :

- o Il a été indiqué en réunion que, compte tenu de la réception tardive des questions (le 28/09) , cette question nécessite des recherches et une réponse sera communiquée avec le compte rendu de réunion
- o Réponse « post-réunion » : M. Louerguioui Saïd, ayant travaillé sur le site Lafarge :
 - A travaillé les WE du 18 – 19 et 25-26 septembre
 - A été en WE les WE du 4 – 5 et 12 – 13 septembre

Il n'y a donc à priori pas de problème quant au respect des WE

9. L'agence Haute Normandie subit un départ précipité et massif des encadrants

- 1/La section sneps-cftc s'interroge sur ces départs qu'elles en sont les raisons ?
- 2/ Qu'elles mesures ont été prise pour palier à tous ces départs ?
- 3/ Qu'elles sont les NOMS des encadrants en remplaçants temporaires ?
- 4/ Qu'elles sont les personnes que les agents doivent contacter pour tous problèmes éventuels ?

- 5/ Les RDP Haute Normandie souhaite connaître et avoir à leur disposition l'organigramme de l'agence

Réponse :

- La Direction confirme en effet qu'il y a plusieurs mouvements sur l'agence ces dernières semaines.
- Le Directeur d'agence est en longue maladie et sera remplacé par un directeur en intérim.
- un chef de secteur (parti vers autre secteur d'activité – nucléaire) , l'assistante administrative (autre secteur activité) ainsi que le planificateur (projet personnel autre secteur activité) ont également posé leur démission. La problématique a été que ces mouvements, liés à des décisions personnelles de choix de carrières, ont été fait en même temps.
- Les recrutements afin de les remplacer ont été menés immédiatement et la Direction a étudié des candidatures internes et externes.
- Ces mouvements représentent l'occasion de créer un pôle planification Normandie constitué de minimum 3 personnes, soit création de + 1 ETP. Ce pôle sera centralisé au niveau de l'agence de Dozulé et il y aura un système de permanence en agence.
 - Cela permettra d'harmoniser les processus et d'assurer une meilleure supervision de l'aspect réglementaire.
- Planification Normandie : Une communication a été faite par la direction pour informer sur la nouvelle organisation planification et communiquer également les coordonnées du service planification Normandie → création 1 ETP planificateur
- Le nouvel organigramme et effectifs ont été présentés en réunion RDP :
 - Direction agence
 - 3 chefs de secteurs
 - Assistante
 - Contrôleuse
 - Matériel et logistique
 - Correspondant QSE
- La Direction affirme que la situation a été identifiée et que des actions sont menées.

⇒ Les RDP sont satisfaits par les éléments présentés par le Direction.

⇒ Pièces annexées au compte rendu de réunion RDP :

- Organigramme HN annexé au CR
- Notes d'information « planning Normandie » envoyé aux collaborateurs CPS

C. Questions complémentaires reçues après coup par M. Berton

Une grande majorité des agents trouve que les plannings arrivent trop tardivement. Les plannings, qui arrivent aux agents le 24 du mois, peuvent ne pas respecter le délai de prévenance s' il s'agit d'un mois à 30 jours et que le salarié doit être planifié le 1er du mois suivant.

- Le SNEPS-CFTC souhaite que la Direction fasse un effort concernant la transmission des plannings aux agents. Si ceux-ci étaient transmis le 20, il n'y aurait pas de soucis, et cela conviendrait parfaitement à tous.

Réponse :

- La nouvelle organisation planning Normandie devrait permettre d'améliorer ce point. Un rappel sera fait à F Pecquet sur le respect du timing d'envoi des plannings.

9) Les rondiers du secteur Le Havre sont obligés de bloquer leurs rondes tous les soirs entre 1h et 2h pour faire l'école de musique de Bolbec. cela pose un problème, notamment pour certaines fermetures et le client de SOMOTRI se plaint de la situation.

- Le SNEPS-CFTC souhaite que le sujet soit abordé entre la Direction et les rondiers afin de trouver une solution. Il est urgent d'agir, notamment pour la pérennité de certains de nos clients.

Réponse

- Un échange a eu lieu avec le client CRD Bolbec par la direction pour indiquer que le déroulement de ces prestations de très courtes durées (de 1h à 2h de durée) pose des problèmes et ne sont pas réalisables dans ce format. Elles se sont arrêtées la semaine dernière.

10) M. MORIN n'a plus son SST à jour depuis septembre 2020. Le SNEPS-CFTC rappelle à la Direction que les recyclage des diplômes des agents est une des obligations de l'employeur.

- Le SNEPS-CFTC souhaite que M. MORIN soit convoqué dès que possible au SST.

Réponse

Il a été indiqué en réunion que, compte tenu de la réception tardive des questions (le 28/09), cette question nécessite des recherches et une réponse sera communiquée avec le compte rendu de réunion

- Réponse « post-réunion » : après vérification dans le dossier agent de M. MORIN Manuel, site EPHAD Les Charmettes, son SST est valide jusqu'au 23/03/2023. Il n'y a donc a priori pas de problème sur ce sujet

11) Question supplémentaire acceptée : les heures de la réunion ne figuraient pas sur le planning

Réponse

M. Renauld va faire un rappel au service planning d'intégrer les heures de déroulement de réunion RDP

Prochaine réunion : vendredi 26 novembre à 10h30

RENAULD JEROME
DIRECTEUR REGIONAL

